LA CHARTE ECHE : TICKET D'ENTREE DANS LE PROGRAMME ERASMUS+

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

Région Bretagne – 12 avril 2023

Morgane PRAUD et Bénédicte GRAMOND-ZAMOUN, Chargées de promotion et d'animation
Pôle Enseignement Supérieur, Département Promotion

La Charte ECHE : votre ticket d'entrée dans Erasmus+

- Le programme et l'Agence Erasmus+ : c'est quoi, c'est qui ?
- Que pouvez-vous faire dans Erasmus+ ?
- Pourquoi et comment obtenir la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Charte ECHE) ?
- Ressources

La Charte ECHE : votre ticket d'entrée dans Erasmus+

- Le programme et l'Agence Erasmus+ : c'est quoi, c'est qui ?
- Que pouvez-vous faire dans Erasmus+ ?
- Pourquoi et comment obtenir la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Charte ECHE) ?
- Ressources

Erasmus+ : les idées clés sur le fonctionnement

Le programme **phare** de l'UE qui soutient les politiques d'éducation et de formation

Un fonctionnement par **programmation de 7 ans** (actuellement, programmation **2021-2027**)

Un programme décliné en actions avec des **appels à projets annuels** pour chacune

Deux grands types d'action : **ACTION-CLE 1** (MOBILITES) et **ACTION-CLE 2** (PARTENARIATS)

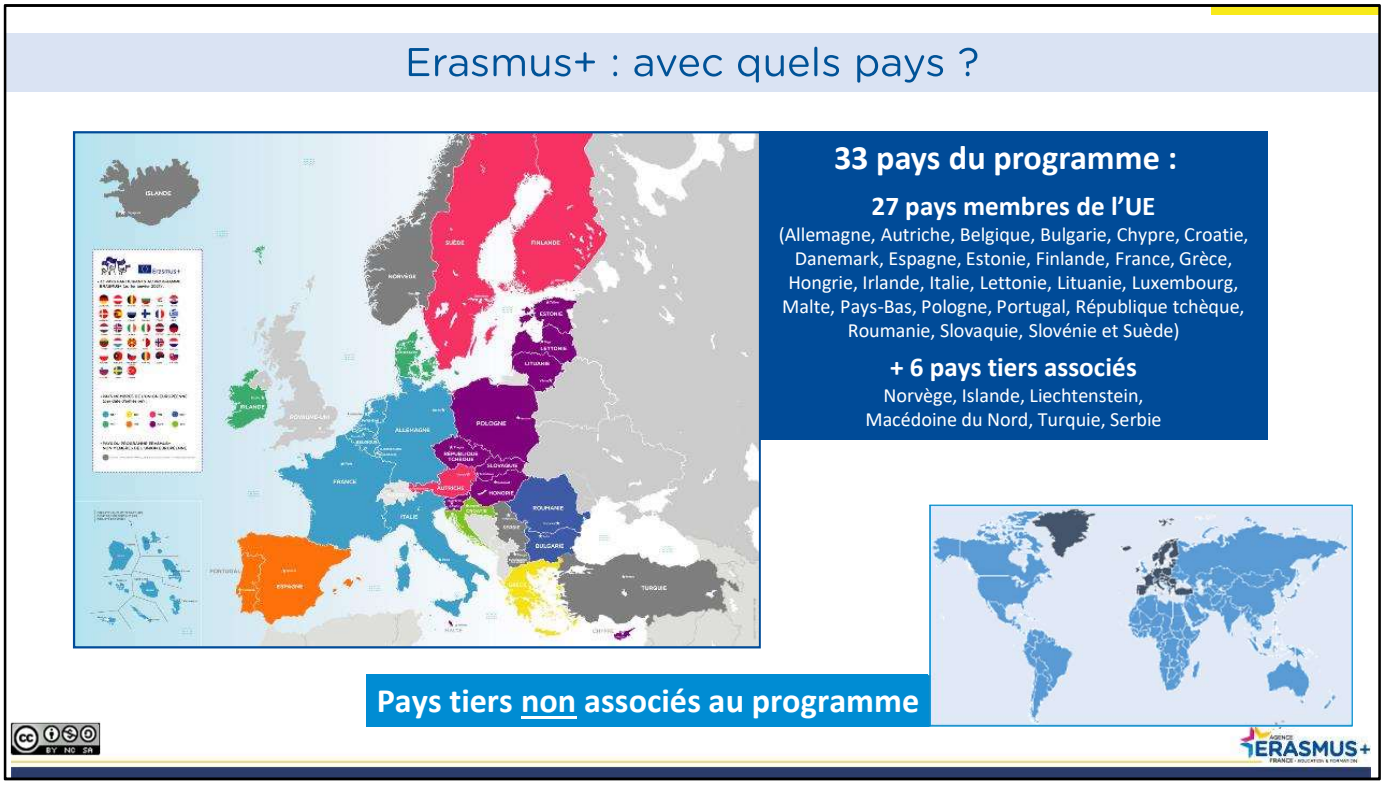

Les modalités de participation et les possibilités offertes par le programme varient selon les pays et leur situation géographique.

Les pays sont classés en deux groupes :

- **les pays participant au programme Erasmus+ :** 33 « pays programme ». On trouve les 27 États membres de l'UE + les pays tiers associés au programme (Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord et Serbie). Ces pays peuvent pleinement participer à toutes les actions du programme.

- **les pays tiers <u>non</u> associés au programme Erasmus+ :** c'est génériquement le « reste du monde ». Ces pays ne peuvent participer qu'à certaines actions du programme Erasmus+.

Qui sommes nous ?

L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation

GIP sous la tutelle de trois Ministères : Education nationale, Enseignement supérieur, Travail

Mission → **Mettre en œuvre le programme Erasmus+ pour le volet éducation et formation**

Une équipe de 160 personnes organisée selon le **cycle de vie des projets**

***

Une autre Agence Erasmus+ en France : L'Agence Erasmus+ France / Jeunesse et Sport

La Charte ECHE : votre ticket d'entrée dans Erasmus+

- Le programme et l'Agence Erasmus+ : c'est quoi, c'est qui ?
- Que pouvez-vous faire dans Erasmus+ ?
- Pourquoi et comment obtenir la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Charte ECHE) ?
- Ressources

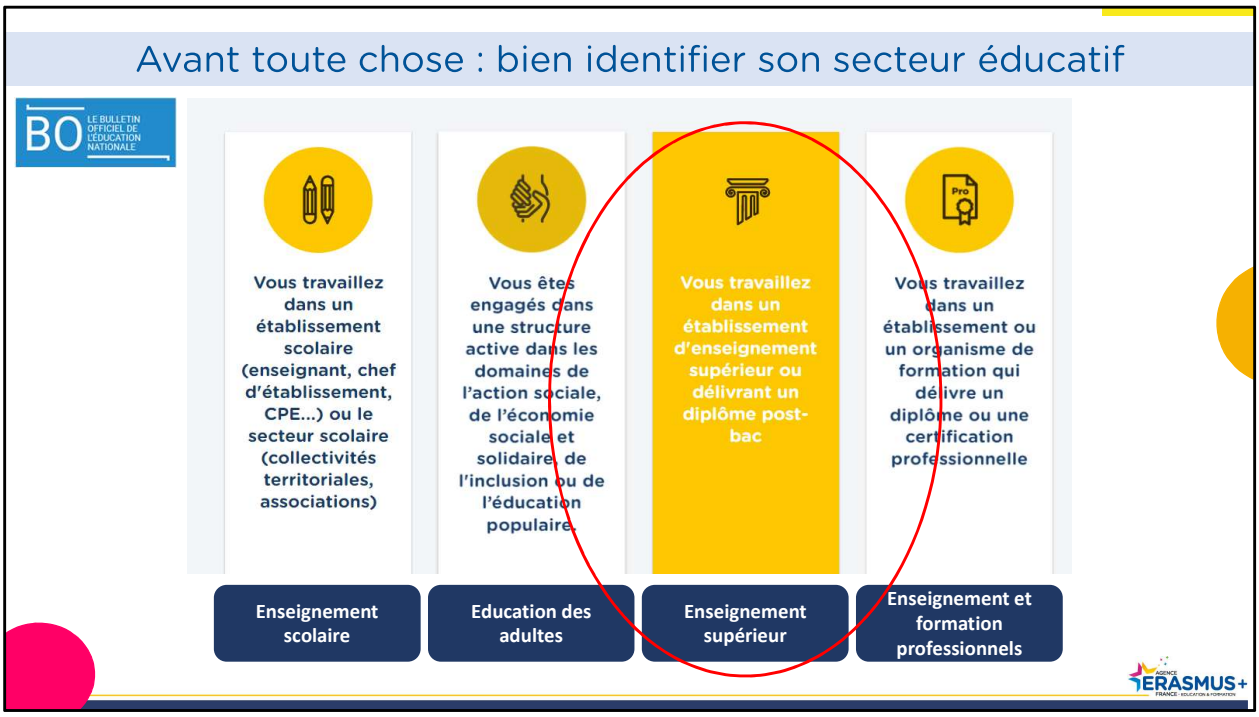

Pour l'éducation et la formation, le programme Erasmus+ couvre les **4 secteurs éducatifs** suivants :

1°) L'enseignement scolaire :

2°) L'éducation des adultes :

3°) L'enseignement et la formation professionnels :

4°) L'enseignement supérieur

C'est le **« public cible » / bénéficiaire final** du projet qui détermine le secteur éducatif sur lequel vous allez émarger.
Par exemple : un lycée émargera sur :
- Le secteur scolaire pour ses élèves et personnels intervenant auprès de ces derniers ;
- Le secteur enseignement supérieur pour ses étudiants de BTS et personnels intervenant auprès de ces derniers.

En fonction du secteur éducatif dont relève le projet**, l'appel à propositions et les modalités/règles de participation seront différentes.**

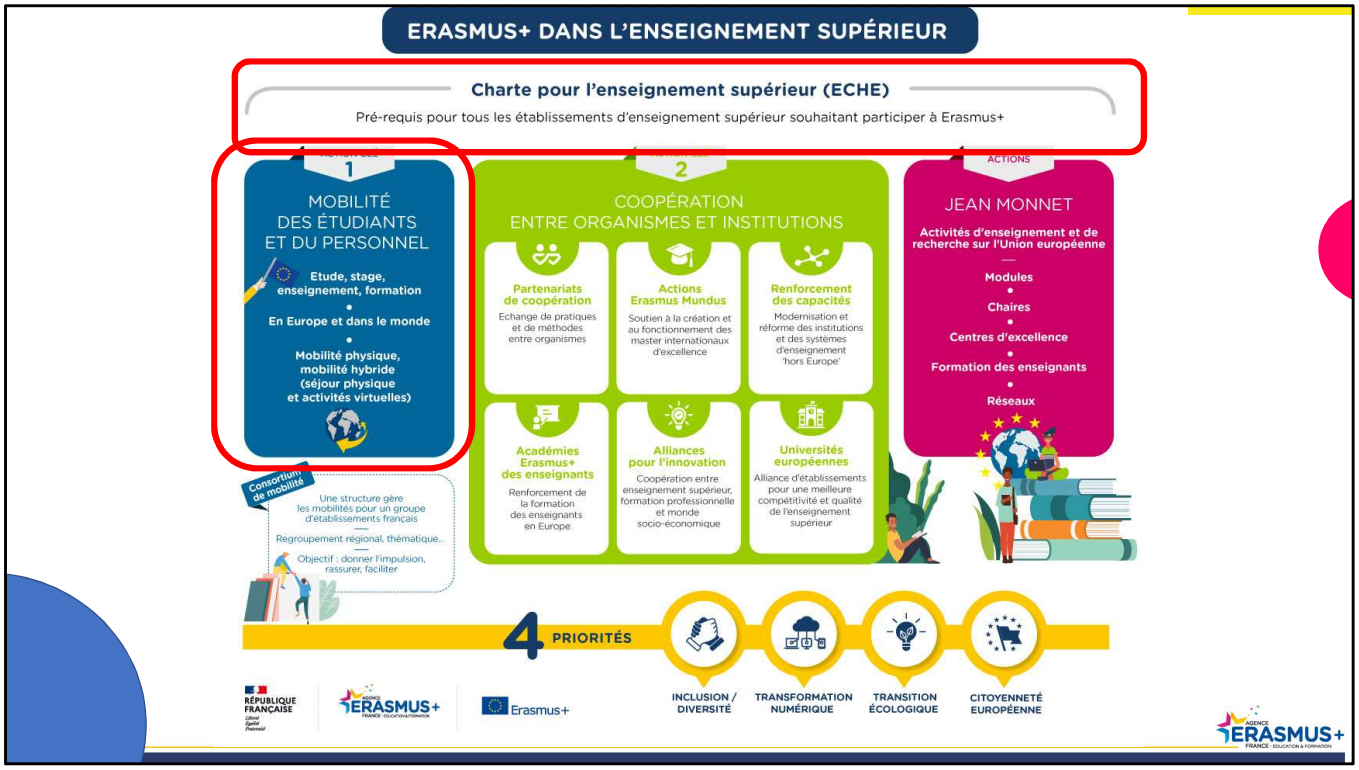

Voici un aperçu des opportunités Erasmus+ dans le secteur de l'enseignement supérieur. Nous voyons bien que la **Charte ECHE est un prérequis** indispensable pour accéder à ces différentes possibilités.

Nous retrouvons les grandes actions-clés.
Sont ensuite détaillées les différents appels à projets possibles.

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fixe **4 priorités horizontales** :

- Favoriser l'inclusion et la diversité, en donnant accès au programme Erasmus+ aux publics les plus éloignés de la mobilité ;
- Contribuer à la transformation numérique par l'acquisition de compétences numériques pour les étudiants et les personnels d'établissements ;
- Contribuer à la transition écologique et notamment encourager les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Citoyenneté européenne et participation à la vie démocratique : le programme se donne pour objectif de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'Union européenne dès leur plus jeune âge et de favoriser un sentiment d'appartenance à celle-ci.

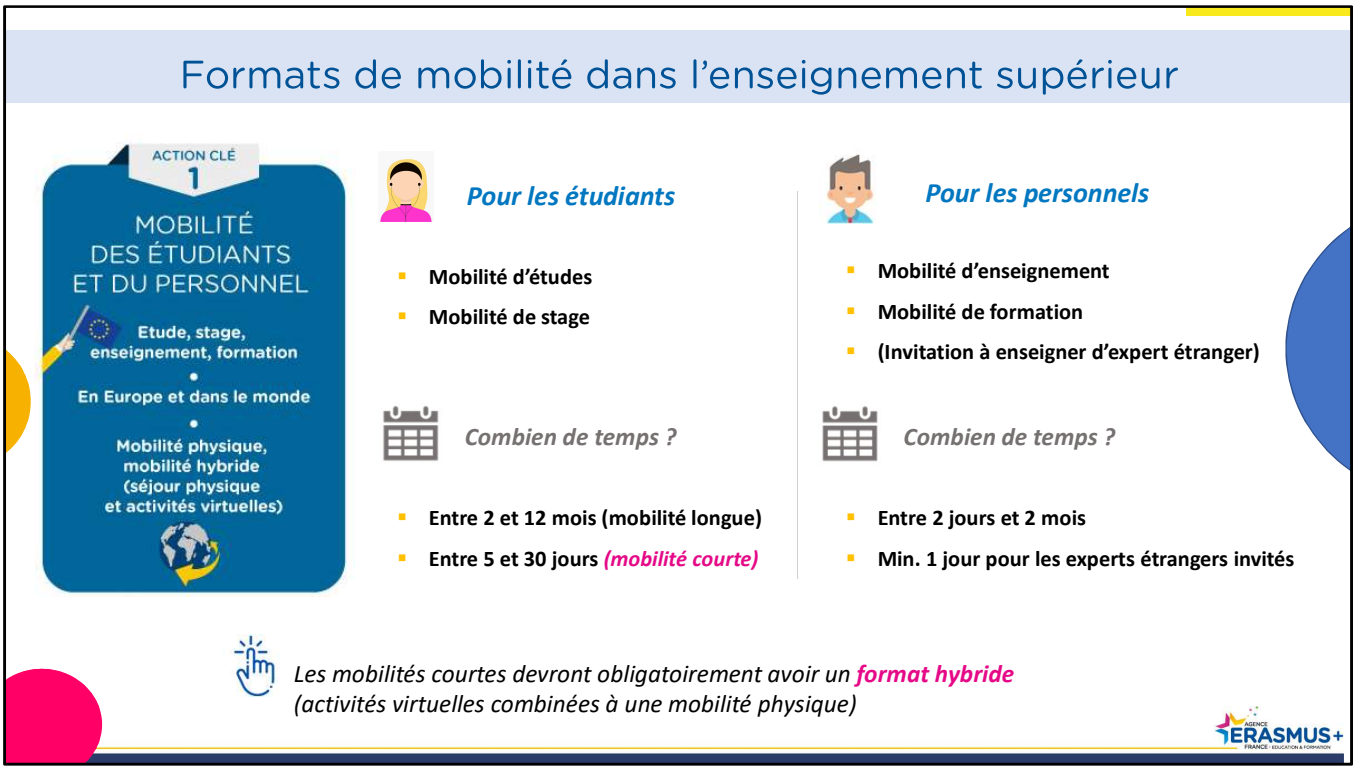

Petite précision pour la mobilité de formation pour les personnels :

- Elle concerne tous les types de personnels : enseignants, techniques, administratifs.
- Attention à ce qu'on entend par mobilité de formation (erreur communément faite) : faire une mobilité pour aller chercher des partenaires/développer son réseau de partenaires n'est pas éligible ; assister à une conférence à l'étranger n'est pas éligible. On est sur de la formation *stricto sensu*, qui devra être reconnue comme telle par l'institution d'origine (dans la carrière professionnelle / l'évaluation / le bilan). Par exemple, il est possible d'aller chez un partenaire et de se confronter à ses pratiques pour monter en compétence = *jobshadowing*.

Il faut relever par ailleurs que la mobilité de personnels peut permettre de **financer la venue d'un personnel étranger** (ex : pour délivrer un cours auprès de votre public étudiant).

Petite précision pour la mobilité des étudiants :

- vous remarquerez qu'il y a un « vide » pour des séjours entre 1 mois (à partir du 31ème jour) et 2 mois (jusqu'au 59ème jour). Pour ces durées de mobilité, aucun financement n'est prévu avec Erasmus+.
- Ces mobilités peuvent se faire dès la première année d'étude post-bac.
- Un étudiant peut effectuer jusqu'à 12 mois maximum de mobilité par cycle d'études (BTS, Licence, Master, Doctorat).

Focus mobilités hybrides : la grande nouveauté

Qu'entend-on par « hybride » ?

Une mobilité mêlant **séjour physique à l'étranger et activités virtuelles**.

La mobilité hybride

C'est quoi ?

Une mobilité **individuelle** en format hybride, quel que soit le type de mobilités (études, stage, enseignement, formation).

Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

Comment ?

Composante virtuelle **avant, pendant ou après** la mobilité physique.

Pas de durée minimale pour les activités virtuelles, mais elles doivent représenter une **plus-value à la mobilité**.

Format hybride **obligatoire pour les mobilités de courte durée**, optionnel pour les mobilités longues.

Le Programme intensif hybride (PIH) ?

C'est quoi ?

C'est un **programme court d'étude ou de formation** développé pour un **groupe d'individus**, en format hybride.

Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

Comment ?

Il devra être réalisé entre (min.) **3 EES issus de 3 pays membres** du programme Erasmus+.

Pour un **groupe de participants d'au moins 15 personnes**.

Composante virtuelle **avant, pendant ou après** la mobilité physique.

Mobilité hybride = nouveauté de la programmation 2021-2027, notamment pour faciliter la mobilité des publics traditionnellement éloignés du programme Erasmus (ex : étudiants en filière STS et/ou alternants du fait du calendrier pédagogique particulier).

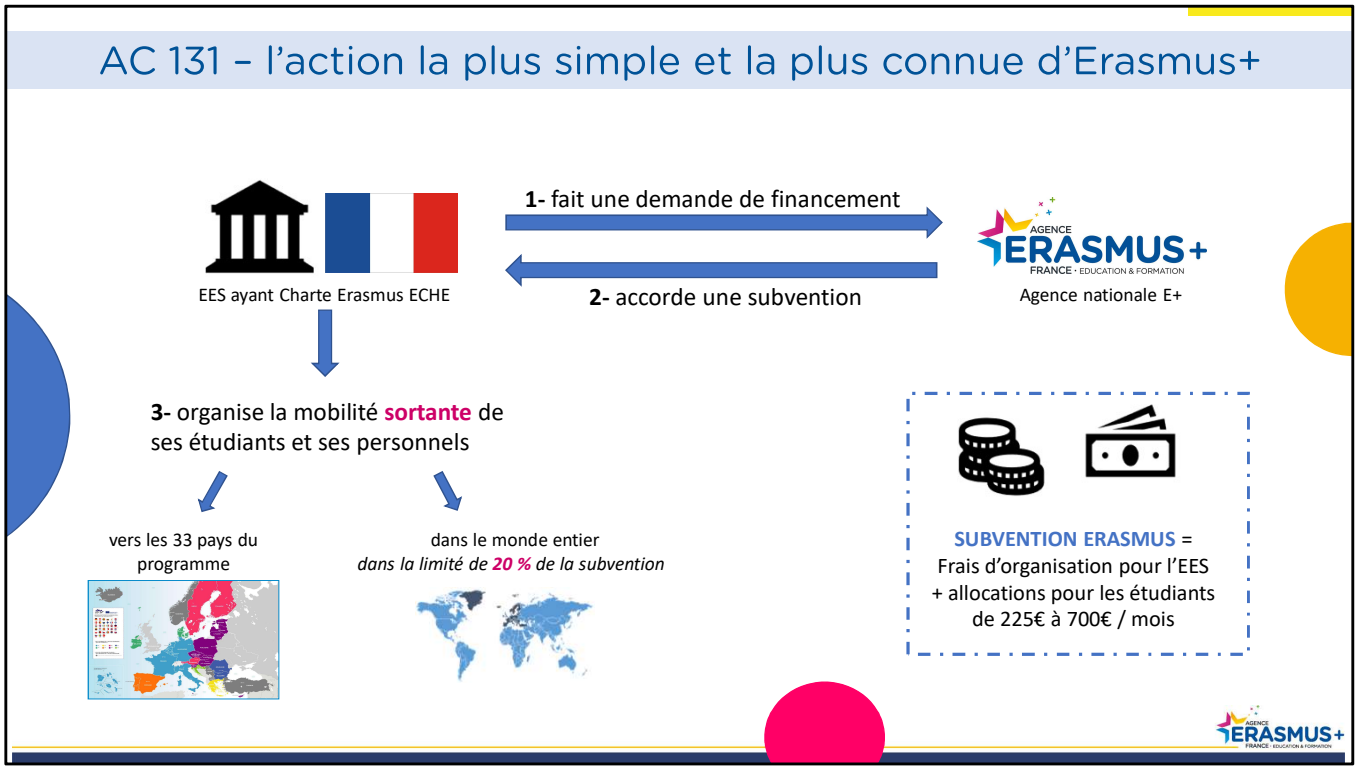

Concernant la subvention que l'établissement recevra, elle comprend :

<u>1 – le montant total des bourses que l'établissement versera ensuite à ses étudiants/personnels.</u> Le financement de ces derniers prend la forme d'une **bourse**, qui est une participation aux frais induits par la mobilité. L'aide financière est un complément visant à faciliter le projet de mobilité de l'étudiant, mais ne suffit pas nécessairement pour vivre sur place. La bourse Erasmus ne peut pas non plus être conçue comme une compensation de la perte de rémunération de l'apprenti en cas de mise en veille du contrat.

Dans le cadre d'une mobilité longue d'étudiant, cette bourse intègre donc systématiquement le coût de la vie du pays de destination. **Les pays de destination ont ainsi été classés en 3 catégories selon le niveau de vie,** correspondant à 3 niveaux de bourses :

- *Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède*
- *Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal*
- *Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie*

En plus de cette bourse de base, des **compléments financiers** sont accordés dans certaines situations :

- Pour les personnes ayant moins d'opportunité (ex : boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 ; personnes appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€ ; personnes en situation de handicap ou d'affectation de longue durée) ;
- Pour les étudiants effectuant une mobilité de stage ;
- Pour les personnes issues de régions ultrapériphériques (RUP) ou de pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ;
- Si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone (train, bus, covoiturage) pour son trajet vers/depuis le pays de destination ;

<u>2- les frais d'organisation (appelé « soutien organisationnel »).</u> Cette enveloppe reste au bénéfice de l'établissement et lui permet de financer toute activité liée à l'organisation des projets de mobilité (ex : visite préparatoire, visite sur site, recherche de partenaire, activités de communication, etc.)

La Charte ECHE : votre ticket d'entrée dans Erasmus+

- Le programme et l'Agence Erasmus+ : c'est quoi, c'est qui ?
- Que pouvez-vous faire dans Erasmus+ ?
- Pourquoi et comment obtenir la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Charte ECHE) ?
- Ressources

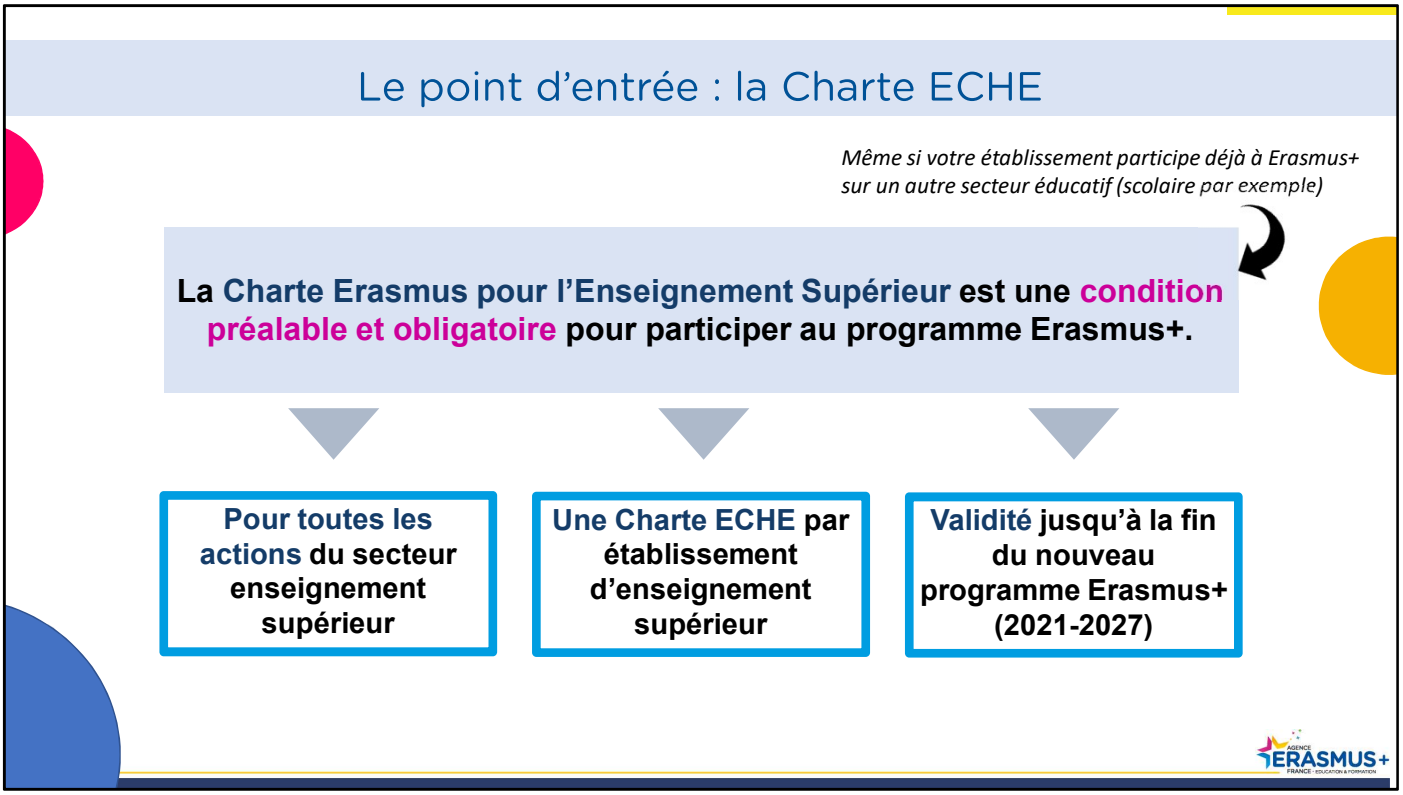

La Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, aussi appelé **Charte ECHE pour l'acronyme anglais (*Erasmus Charter for Higher Education*)** , est la première chose à demander lorsque vous souhaitez participer au programme Erasmus+ pour le secteur de l'enseignement supérieur. C'est votre « ticket d'entrée » dans le programme.

Vous devez obtenir la Charte avant de pouvoir déposer des candidatures aux actions-clés 1 et 2 du programme.

2 précisions importantes :

a/ cette Charte est valable pour **toutes vos candidatures aux actions relevant du secteur de l'enseignement supérieur** ; elle n'est pas valable si vous souhaitez déposer un projet sur le secteur scolaire par exemple. Chaque secteur éducatif a son type d'accréditation pour participer au programme Erasmus+.

b/ Enfin, une fois obtenue, la Charte est **valable pour toute la durée de la programmation, jusqu'en 2027**. Vous n'avez donc pas à renouveler votre demande tous les ans.

Comment obtenir cette Charte ?
Il faut répondre à un appel à candidatures. Il y a une date de clôture chaque année pour déposer son dossier de demande.

Commission européenne

CHARTE ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

[nom de l'établissement]

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+.
- en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'initiative de la « Carte étudiante européenne ».
- en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
- en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
- en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Erasmus+

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais imparti, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- Faire usage des lignes directrices relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de l'auto-évaluation de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

L'établissement reconnaît que la mise en œuvre de la Charte fera l'objet d'un suivi de la part de l'Agence nationale Erasmus+ et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.

Cachet	Nom et signature du représentant légal

Voici la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur en tant que tel.
C'est un document assez court, 2 pages, que la Commission européenne vous remet et par lequel votre établissement s'engage à respecter un certain nombre de principes pour sa participation au programme Erasmus+.

Ce document, c'est le support de votre Charte ; mais c'est aussi bien plus que ça puisque demander et obtenir la Charte ECHE suppose de mettre en place toute une stratégie de participation à Erasmus au sein de votre établissement.

Pourquoi vous demande-t-on d'obtenir la Charte ECHE ?

Objectifs

- Valider le **statut de l'organisme** comme « établissement d'enseignement supérieur »
- S'assurer que l'établissement et, partant, tous les établissements d'enseignement supérieur engagés dans le programme Erasmus+, respectent les **mêmes standards de qualité**
- Impulser, dans l'établissement, l'élaboration d'une **stratégie de modernisation et d'internationalisation** à moyen/long terme ET expliciter comment il compte **inscrire le programme Erasmus+** dans cette stratégie.

Les « standards de qualité » mentionnés dans le deuxième point ont pour objectif d'**engager votre établissement dans un cadre européen de qualité.** Ce sont, autrement dit, les principes fondamentaux que s'engage à respecter tout établissement charté (cf. slide suivante).

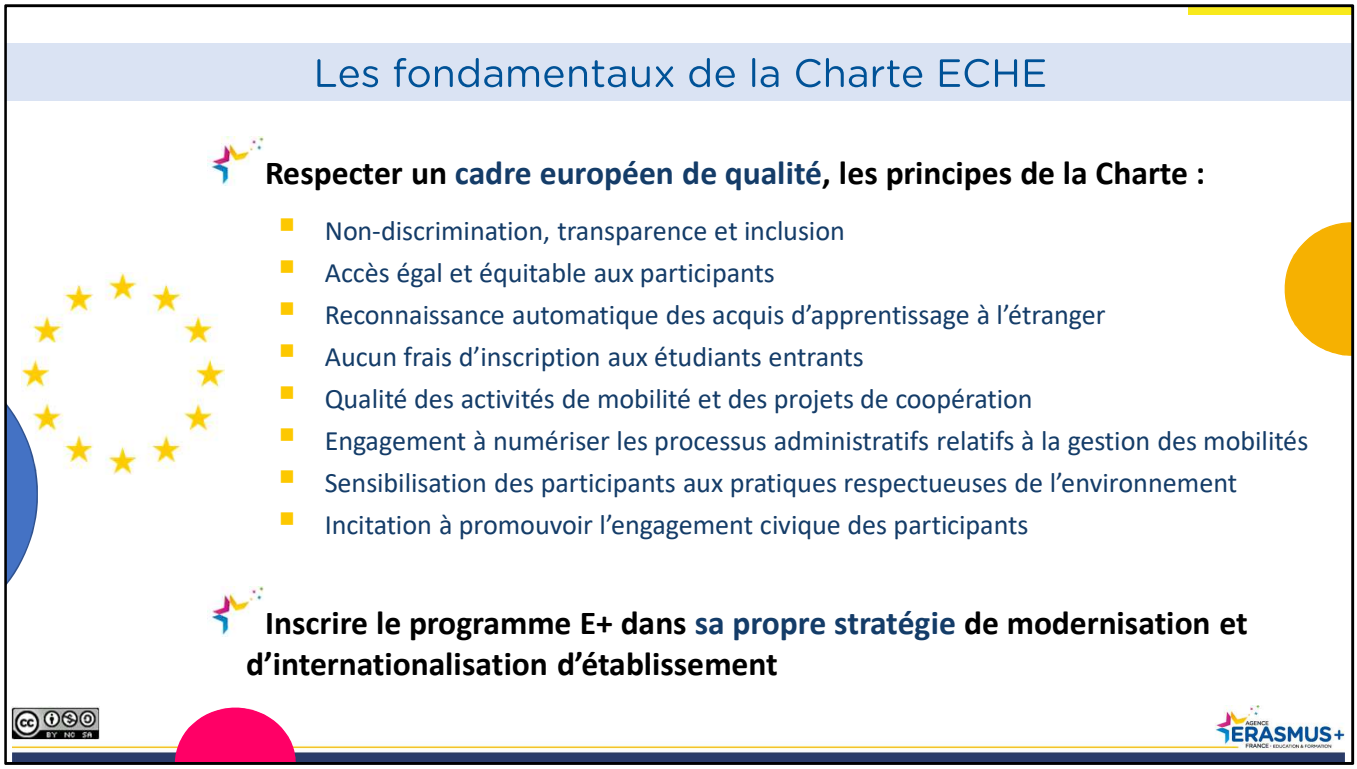

Que contient cette Charte ? A quoi l'établissement s'engage-t-il lorsqu'il candidate puis obtient cette Charte ?

En demandant la Charte, l'établissement s'engage dans une démarche de respect et de mise en œuvre de « standards qualité »/cadre européen de qualité, portant sur :
- La qualité des mobilités et des processus liés (sélection, préparation, accompagnement, reconnaissance).
- L'engagement vis-à-vis des priorités du Programme Erasmus+ (ex : inclusion)
- L'engagement du programme Erasmus+ dans la stratégie de modernisation et d'internationalisation de l'établissement

Le cadre européen de qualité, autrement dit les « principes de la Charte » auxquels votre établissement s'engage, sont :

- Non-discrimination, transparence et inclusion : il s'agit de sélectionner les apprenants souhaitant partir en mobilité Erasmus+ de manière transparente, juste et justifiée.

- Accès égal et équitable aux participants : il s'agit de garantir l'accès au programme Erasmus+ à l'ensemble de ses publics, y compris et notamment les « publics ayant moins d'opportunités ».

- Reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage à l'étranger, c'est-à-dire tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage pendant une période d'étude, de stage ou de formation à l'étranger (mobilité étudiante et de personnels). Pour aller plus loin : https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system

- Aucun frais d'inscription aux étudiants entrants : ne facturer aucun frais aux étudiants entrants que ce soit pour la scolarité, l'inscription, les examens, ou l'accès aux laboratoires et bibliothèques.

- Qualité des activités de mobilité et des projets de coopération, et ce tout au long des phases de

candidature et de mise en œuvre du projet.

- Digitaliser les processus administratifs relatifs à la gestion des mobilités, en conformité avec l'initiative Erasmus+ Digital. Pour aller plus loin : https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/

- Sensibiliser les participants aux pratiques respectueuses de l'environnement, dans le cadre des projets Erasmus+ et notamment des mobilités.

- Incitation à promouvoir l'engagement civique des participants : encourager les étudiants et personnels à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet de coopération.

Focus : reconnaissance des acquis d'apprentissage en mobilité

Un principe fondamental

- Apporter une meilleure compréhension des diplômes entre systèmes d'enseignement supérieur étrangers
- Favoriser la mobilité et l'employabilité des apprenants

Vous avez dit ECTS ?

L'utilisation du système ECTS n'est **pas une obligation** pour participer au programme Erasmus+.

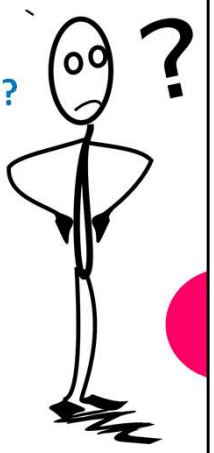

Comment fait-on alors ?

L'essentiel est de **valider la période de mobilité**, i.e. de l'intégrer dans le parcours d'études

Exemples : rapport de stage ; oral au retour de la mobilité ; option mobilité ; compte-rendu d'activités, travail sur un projet

Et des outils pour vous aider …

Plusieurs **outils** mis à disposition pour valoriser les compétences acquises (supplément au diplôme, Europass mobilité, etc.)

Supplément au diplôme : https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/europass-le-supplement-au-diplome/

Europass Mobilité : https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/europass-mobilite/

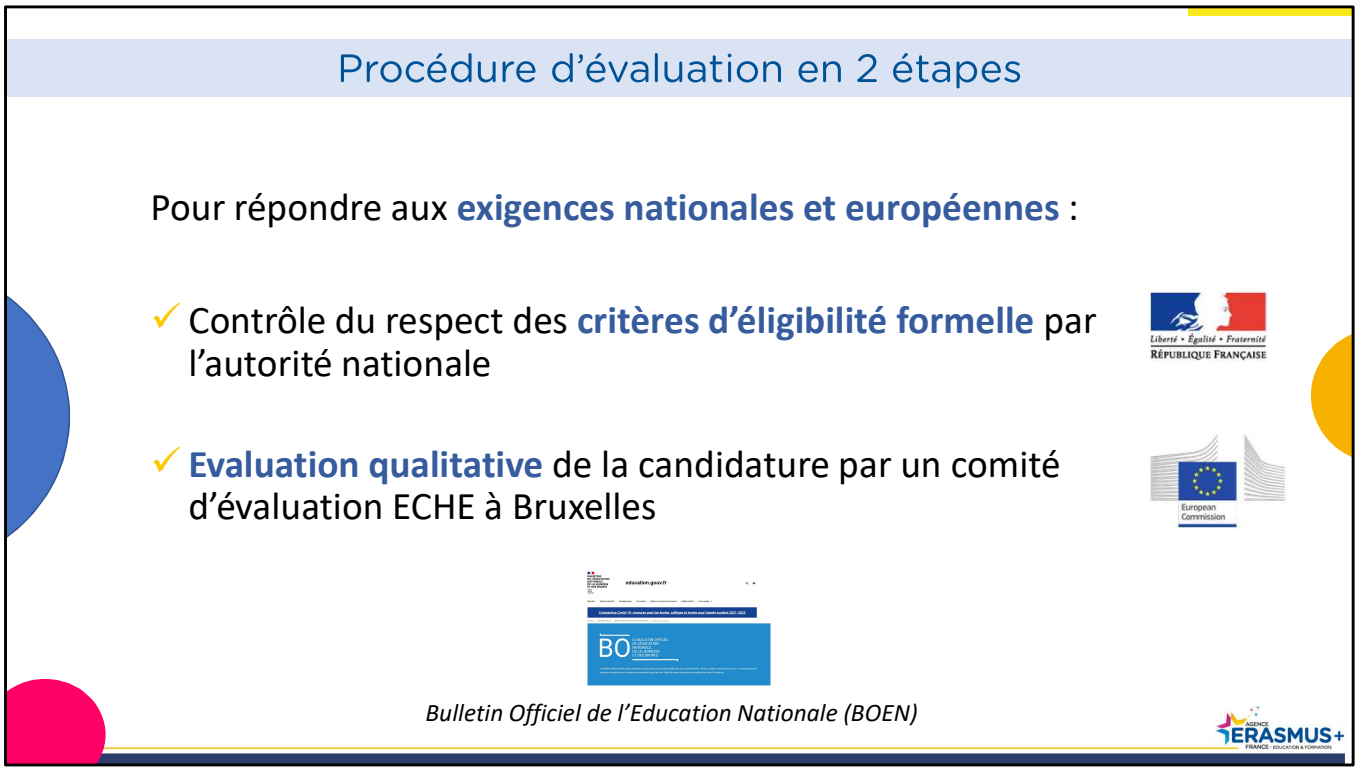

Une fois votre candidature soumise, quel est le processus d'évaluation ?

Le processus d'évaluation se déroule en 2 étapes.

1- Les organismes candidats sont soumis au **contrôle du respect des critères d'éligibilité formelle par les autorités nationales** des Etats participants au programme (pour la France : le Ministère de l'enseignement supérieur)
Ces autorités confirment, parmi les candidats à la Charte, les établissements de l'enseignement supérieur éligibles pour participer aux activités du programme Erasmus+ sur leurs territoires respectifs.
Ces critères permettent d'identifier les établissements dispensant des formations (académiques) sanctionnées par des diplômes qui pourront être reconnus automatiquement au sein de l'UE en vue de faciliter la mobilité et la poursuite d'études hors de France. Pour le détail de ces critères, il faut se référer au Bulletin officiel de l'Education Nationale (BOEN) précisant l'application du programme Erasmus+ pour la France. Le dernier BOEN en date est le n°2 du 12 janvier 2023 : https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENC2236683N.htm

2- Les candidatures formellement éligibles seront **évaluées sur le fond (évaluation qualitative) par le comité d'évaluation ECHE**.

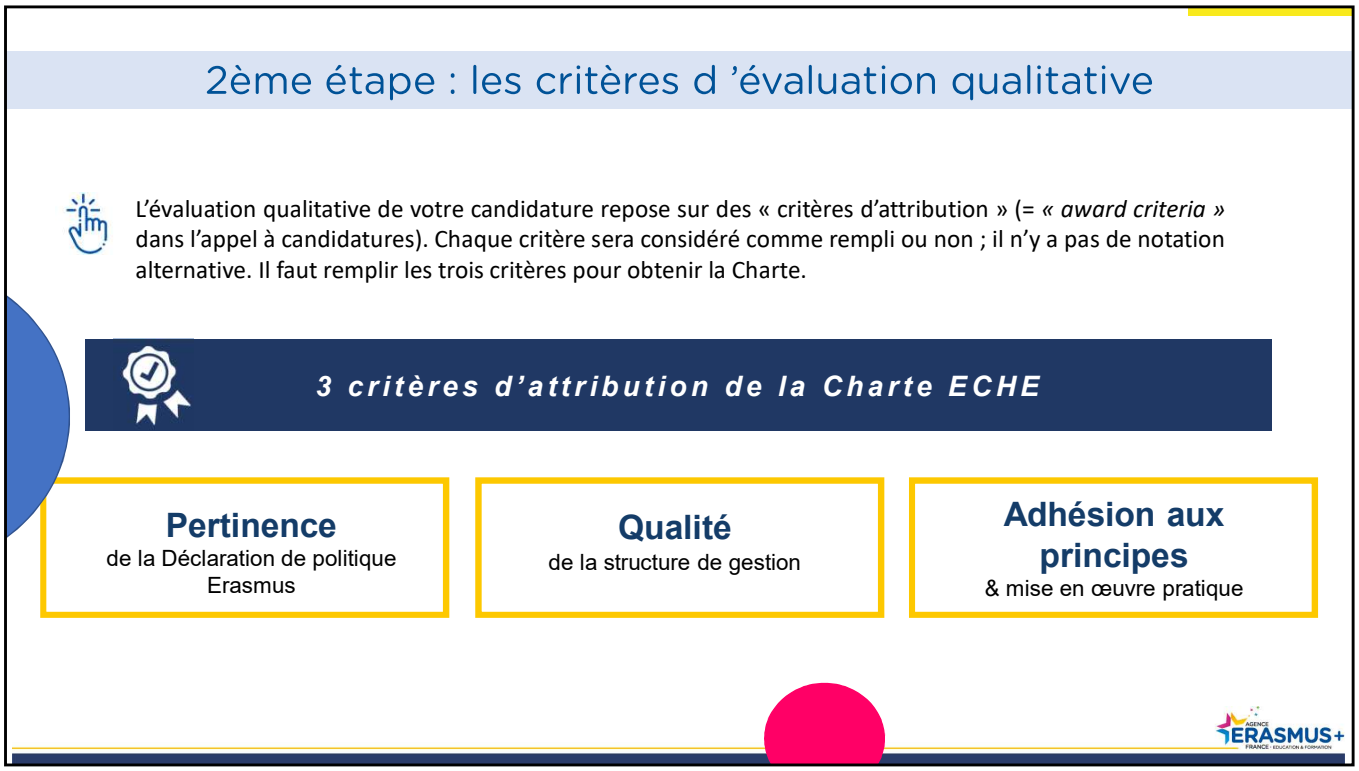

Une fois l’éligibilité formelle de l’établissement reconnue par l’autorité nationale, sa candidature à la Charte ECHE sera évaluée sur le fond, selon des **critères qualitatifs. Ce sont les « critères d’attribution ».**

L’évaluation qualitative des candidatures à la Charte ECHE repose sur les 3 critères d’attribution suivants :

- La **pertinence de la Déclaration de politique Erasmus**, ou comment l’établissement inscrira le programme Erasmus+ dans sa stratégie de modernisation et d’internationalisation ;
- La **qualité et la capacité de la structure** à gérer les actions du programme ;
- **L’adhésion de l’établissement aux principes fondamentaux de la Charte** et les mesures mises en œuvre en ce sens au sein de l’établissement.

Calendrier

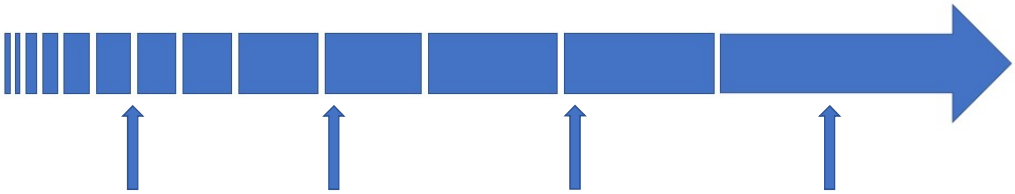

Date limite de candidature Charte ECHE
25 janvier 2024

Publication résultats Charte ECHE
Juillet 2024

Demande des flux de mobilité (AC131)
Février 2025

Contrats - Financement – Mobilités
Juin 2025

La Charte ECHE : un projet d'établissement dans la durée

Responsable(s) pédagogique(s) | Responsable de l'organisme | Responsable des finances

Projet stratégique de l'organisme

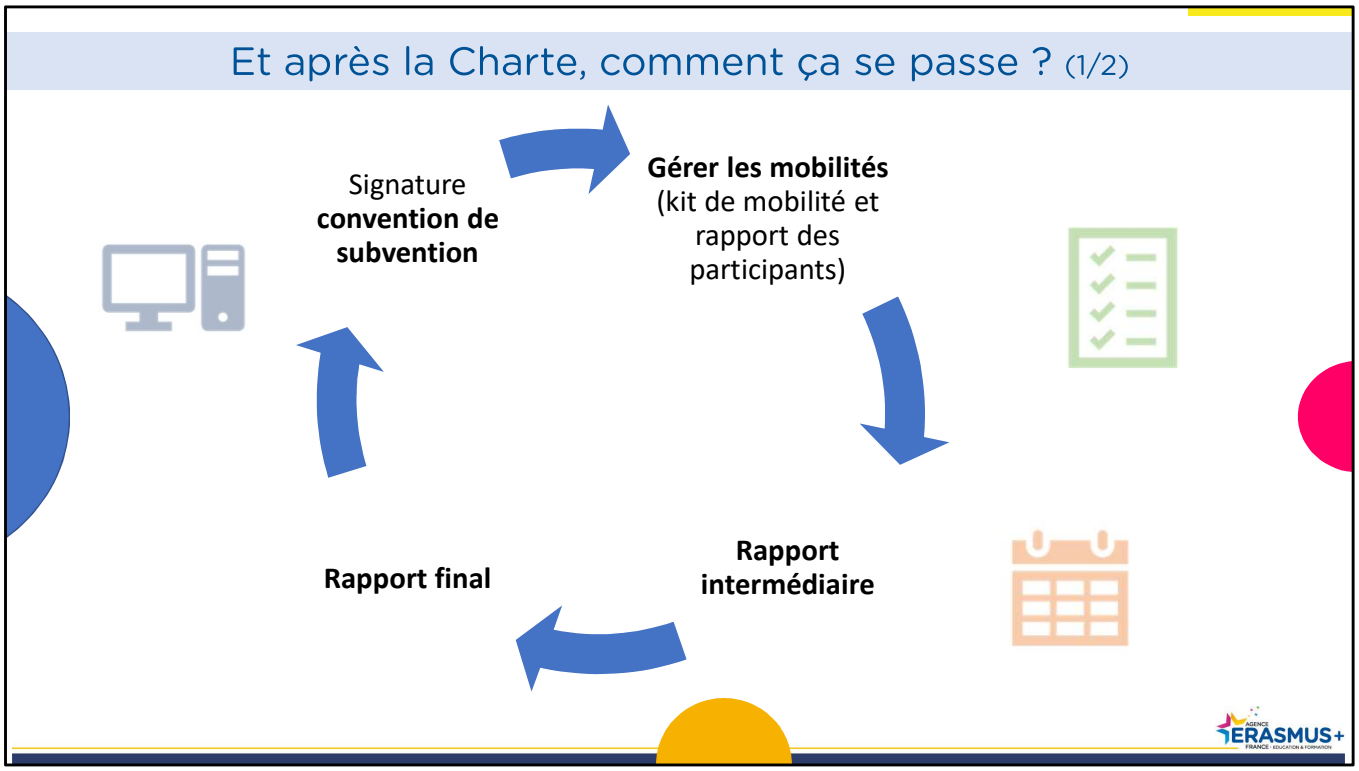

L'équipe projet ne doit pas s'arrêter à l'obtention de la Charte ECHE.
Une fois la charte obtenue, vous entrerez dans une démarche de gestion de projets, avec des étapes, avec des livrables et des rendus attendus à certains moments.

1. Convention de subvention.
2. Démarches liées à la gestion des mobilités (kit de mobilité à compléter, rapports des participants à récupérer)
3. Rapport intermédiaire
4. Rapport final.

Et après la Charte, comment ça se passe ? (2/2)

Atelier de bienvenue « ECHE » : pour les nouveaux chartés de l'année
Département Promotion (DP)
Période : septembre-octobre

Cycle d'accompagnement « Prêts pour Erasmus+ » : pour tous les candidats, pour mieux connaître les actions et obtenir des conseils pour répondre aux appels à projets
Département Promotion (DP)
Période : novembre-février ? (en cours de restructuration)

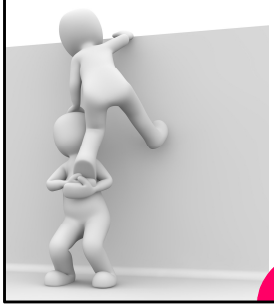

Atelier de lancement : édition spéciale **« primo-subventionnés »**
Département Gestion de Projet (DGP)
Période : juin/juillet ? (1ère édition à venir en 2023)

Un.e chargé.e de projet dédié.e disponible par messagerie et téléphone
Département Gestion de Projet (DGP)
Période : dès la 1ère subvention et pendant toute la durée de la convention

La Charte ECHE : votre ticket d'entrée dans Erasmus+

- Le programme et l'Agence Erasmus+ : c'est quoi, c'est qui ?
- Que pouvez-vous faire dans Erasmus+ ?
- Pourquoi et comment obtenir la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Charte ECHE) ?
- Ressources

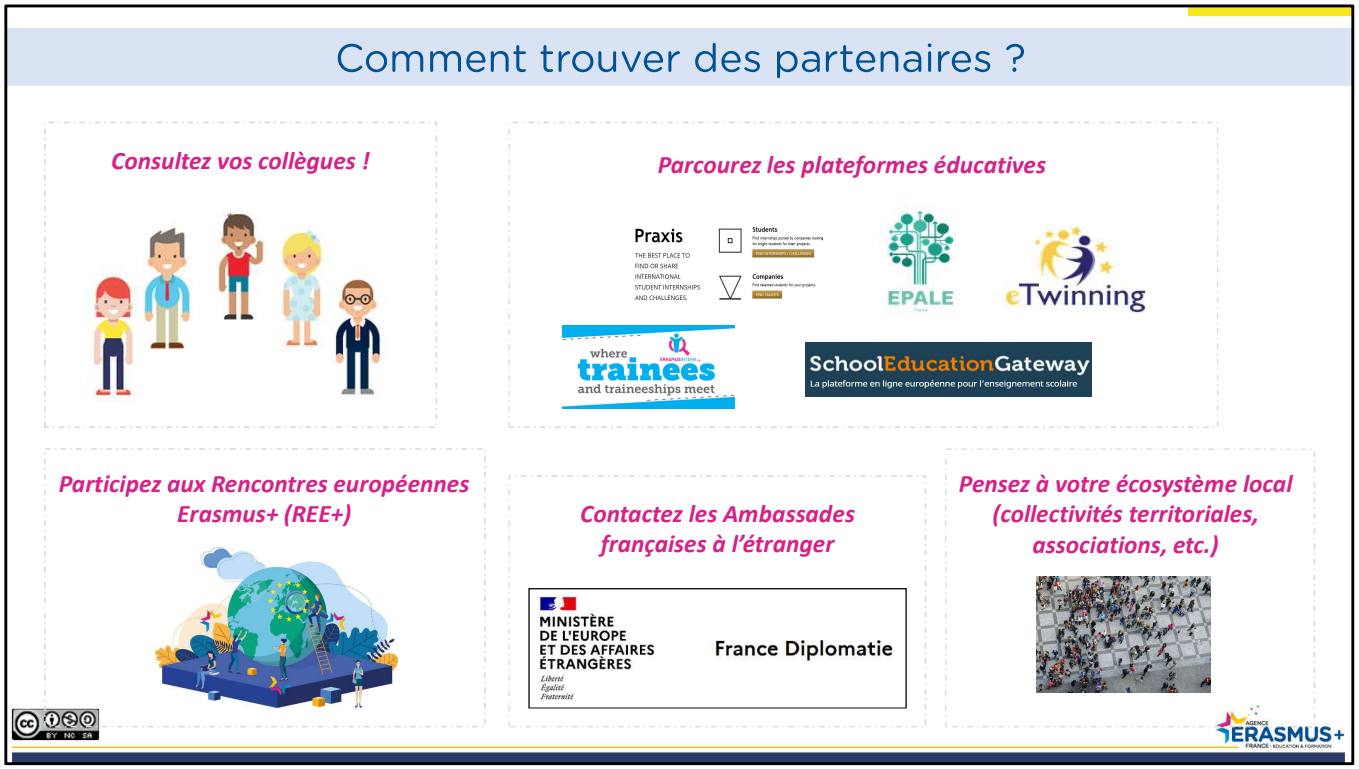

1°) Consultez vos collègues : certains ont peut-être déjà des contacts dans des structures homologues à l'étranger

2°) Parcourez les plateformes éducatives :
ErasmusIntern est une plateforme pour la recherche de stages à l'étranger.
EPALE, eTwinning et School Education Gateway sont des plateformes de mises en relation et d'échanges entre professionnels de l'éducation. Elles ne couvrent pas spécifiquement le secteur de l'enseignement supérieur mais peuvent être utiles pour identifier de potentiels partenaires à l'étranger.

Liens vers les plateformes :
https://erasmusintern.org/
https://epale.ec.europa.eu/fr
https://www.etwinning.fr/
https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm

3°) Participez aux Rencontres Européennes Erasmus+ (REE+) et plus précisément les « séminaires de contact » :
Ces rencontres fonctionnent sur sélection (candidature à rédiger), elles sont l'occasion de rencontrer de potentiels partenaires issus de divers pays européens en travaillant sur une thématique donnée.
Ces REE+, aussi appelée « TCA » (Training and Cooperation Activities), sont organisées par les Agences Erasmus+ nationales ; il en sort de nouvelles régulièrement.
La liste des REE+ ouvertes actuellement est disponible ici : https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/seminaires-de-contact-tca/

4°) Contactez les Ambassades françaises ou CCI (franco-x) à l'étranger
- Les Ambassades (et plus précisément les Attachés de Coopération Universitaire – ACU) peuvent vous présenter le paysage universitaire du pays d'implantation et vous orienter vers les établissements pertinents, dans l'hypothèse où vous envisagez des mobilités d'études.
https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/aca16d45-fa59-43f1-bfe4-1526d0854747
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) franco-X ont une bonne connaissance des entreprises françaises implantées dans leur pays, dans l'hypothèse où vous envisagez des mobilités de stage.
https://www.ccifrance-international.org/notre-reseau/les-cci-fi.html
- Pour prendre connaissance du paysage universitaire du pays de destination, vous pouvez également consulter les « fiches Curie » : https://curiexplore.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

5°) Pensez à votre écosystème local
Les collectivités territoriales peuvent vous faire bénéficier d'éventuels partenariats avec des collectivités étrangères (ex : jumelage de villes).
Les associations proches de chez vous ont peut-être également des liens à l'étranger.

Les ressources

agence.erasmusplus.fr

La newsletter de l'Agence

Les réseaux sociaux

La galerie des projets

Domaines
- Éducation des adultes
- Enseignement scolaire
- Enseignement supérieur
- Formation professionnelle

Types de projet
- Mobilités
- Partenariats

Thématiques
- Apprentis / Alternance
- Citoyenneté / Culture / Patrimoine
- Compétences / Employabilité

Former les migrants aux compétences inclusives

Un jeu vidéo sur le développement durable par les élèves de Seine St Denis, d'Italie et de Roumanie

Former à l'accompagnement du lien mère-enfant en situation difficile

Développeur Erasmus +

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION FORMATION

RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS ERASMUS+

monprojet.erasmusplus.fr

Pour vous aider

- Les développeurs Erasmus+
- Euroguidance
- Webinaires "Prêts pour Erasmus+"
- Guide "MonProjetErasmus"

Sélectionnez votre étape

1. Préparation de la candidature
2. Dépôt de candidature
3. Sélection des candidatures
4. Contractualisation
5. Réalisation du projet
6. Rapports et contrôles

AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

promotion.superieur@agence-erasmus.fr